

Formation Professionnelle

Budget 2009 : 229 000 000 €

Investissement : 2 000 000 €

Fonctionnement : 227 000 000 €

ÉCLAIRAGE

Depuis 1983, la Région a une compétence générale en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage.

Cette compétence s'est accrue considérablement au cours des années.

Depuis la loi de 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales la Région est devenu l'acteur majeur de la formation professionnelle.

Désormais, elle est en charge de la mise en œuvre d'une politique d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

Enfin, la Région exerce une compétence en matière de formations sanitaires et de formations sociales.

Remarque :

La première richesse de notre territoire, ce sont les qualifications et les compétences des gens qui y vivent. Il est donc capital de soutenir chaque personne, jeunes et adultes afin de permettre à chacun de sécuriser sa vie professionnelle en améliorant la formation initiale et en développant l'information au moment de son choix de carrière professionnelle.

Il s'agit aussi de donner à notre région les qualifications qui la rendent attractive et répondre aussi aux besoins socio-économiques qui s'expriment.

Chaque habitant de notre région doit pouvoir trouver une réponse ou au minimum une amorce de réponse à ses interrogations, à ses préoccupations en matière de formation professionnelle.

C'est pourquoi, il est essentiel de mettre en place une politique qui a pour ambition d'accompagner tout individu dans sa trajectoire professionnelle tout au long de sa vie.

Notre objectif doit être d'investir massivement pour la montée en qualification des jeunes et des salariés afin de leur permettre d'acquérir un socle de connaissance solide et d'affronter ainsi les évolutions sociétales.

Aujourd'hui, le Conseil Régional, en matière de Formation Professionnelle, s'est positionnée dans un rôle d'assembler en essayant d'agir efficacement avec l'ensemble des partenaires institutionnels et sociaux.

Cette démarche permet de donner plus de lisibilité et de cohérence à l'action partenariale en faveur des différents publics.

L'objectif visé est de développer une politique de formation professionnelle capable d'offrir à tout individu la possibilité de réaliser les conditions de sa réussite.

Les avancées obtenues par le Groupe Communiste en matière de Formation Professionnelle :

- **Création d'un dispositif « Sécurité Emploi Formation » qui a pour objectif de fluidifier les parcours professionnels des actifs dans des actions formation-emploi.**
- **Mise en place d'un service public de la Formation Professionnelle.**
- **Création d'une école de la deuxième chance en faveur des jeunes en grande difficulté.**
- **Mise en place de Points Relais Conseils Informations pour le grand public sur l'ensemble des bassins d'emploi.**